

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

- 1) **ACCEPTATION PAR L'ACHETEUR DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE :**
Ces conditions générales de vente s'appliquent à chaque contrat de la Société Ceramiche Settecento Valtresinaro S.p.A. (Vendeur) pour la vente de marchandise ou d'articles (Produits) à toute personne ayant acheté ou convenu d'acheter des Produits du Vendeur (Acheteur), sauf indication différente du Vendeur convenue par écrit. Ces conditions générales de vente sont acceptées par l'Acheteur à partir du moment où il passe une commande de Produits. Toute autre clause ou condition pouvant être prédisposée à tout moment par l'Acheteur, sous forme de commande de L'Acheteur ou sous toute autre forme, sera nulle et invalide et n'aura aucun effet, même si le Vendeur n'aura soulevé aucune objection explicite à ce sujet.
- 2) **ACCEPTATION ET CONFIRMATION DE LA COMMANDE :**
Toutes les commandes de l'Acheteur, passées à travers un agent du Vendeur ou sous une autre forme, sont soumises à l'acceptation du Vendeur. Aucune commande de l'Acheteur n'est contraignante pour le Vendeur, à moins qu'elle n'ait été acceptée par écrit par le Vendeur, auprès du siège social du Vendeur à Fiorano Modenese, Modena, Italie, par une confirmation de commande signée par un employé dûment autorisé à signer pour le compte du Vendeur, dans les limites établies dans cette confirmation de commande. Toute commande de l'Acheteur est contraignante pour l'Acheteur à moins que et jusqu'à ce qu'elle ne soit refusée par écrit par le Vendeur.
- 3) **PRIX :**
Sauf accord contraire convenu par écrit par le Vendeur, l'Acheteur paiera au Vendeur les Produits aux prix en vigueur au moment de l'expédition. Les prix s'entendent pour une livraison franco usine, à l'exclusion des frais d'expédition et de transport, des taxes, des droits de douanes et de tout autre frais. Les prix peuvent être augmentés à la discrétion du Vendeur, après l'acceptation de la commande par le Vendeur, pour répercuter les augmentations du coût des matières premières, de la main d'œuvre, du combustible, etc. Si l'augmentation des prix dépasse 20%, l'Acheteur aura la faculté de résilier le contrat, en notifiant par écrit au Vendeur son intention dans un délai préemptoire de 10 jours à partir de la réception de l'avis d'augmentation des prix, mais sans que cela lui donne le droit à prétendre à un dédommagement quelconque en sa faveur.
- 4) **ESCOMPTE ET REMISES :**
Sauf accord écrit différent convenu par le Vendeur, l'Acheteur n'est pas autorisé à bénéficier d'escomptes ou de remises quelconques. Aucun agent du Vendeur n'est autorisé à concéder des escomptes ou des remises pour le compte du Vendeur.
- 5) **DELAIS DE LIVRAISON :**
Les délais de livraison spécifiés éventuellement par le Vendeur sont toujours purement indicatifs et ne pourront en aucun cas être considérés comme décisifs. Le Vendeur se réserve le droit d'effacer, suspendre ou retarder, complètement ou partiellement, n'importe quelle commande pour des exigences ou des problèmes de production ou de livraison du Vendeur, pour des raisons de force majeure ou pour tout autre événement indépendant de la volonté du Vendeur. Le Vendeur se réserve aussi le droit de cesser la production de Produits particuliers pour des exigences ou des problèmes de production ou de marché. L'Acheteur renonce à toute revendication pour annulation de commandes ou retards de livraison, y compris et sans limitations, des dédommagement pour dommages directs, indirects, accidentels, conséquents ou tout autre dommage ou compensation. Dans le seul cas où ces retards dépassent 60 jours, l'Acheteur aura la faculté de résilier le contrat, en notifiant par écrit au Vendeur son intention, mais sans que cela lui donne le droit à prétendre à un dédommagement quelconque en sa faveur.
- 6) **RISQUE DE PERTE :**
Indépendamment de toute autre condition de vente qui pourrait être indiquée et du fait que les frais d'expédition et de transport soient payés par le Vendeur, tous les risques de la perte ou de dommages aux Produits seront à la charge de l'Acheteur au moment de la remise des Produits de la part du vendeur à une société de transport. L'Acheteur ne pourra s'adresser qu'à la société de transport pour toute revendication pour perte ou dommages.
- 7) **PACTE DE PROPRIETE RESERVEE :**
Tant que le Vendeur n'aura pas obtenu de l'Acheteur le paiement total des Produits, les Produits demeurent la propriété du Vendeur conformément à l'article 1523 du Code Civile Italien.
- 8) **MODALITES DE PAIEMENT :**
L'Acheteur effectuera le paiement auprès du siège social du Vendeur à Fiorano Modenese, Modena, Italie, dans les délais établis dans le contrat. Pour aucun motif l'Acheteur ne pourra retarder ou suspendre le paiement, indépendamment de toute revendication, y compris et sans limitation, toute revendication pour des prétendus défauts, carences ou irrégularités des produits, sauf la faculté de réclamer les sommes qu'il aurait dûment payé après en avoir apporté les preuves. L'acceptation par le Vendeur d'un titre de paiement (chèque, traite ou autre) s'effectuera sous réserve de bonne fin et ne constituera un paiement que lorsque le Vendeur en aura encaissé le montant entier comptant. En cas de retard de paiement, même partiel, le vendeur a la faculté de suspendre les livraisons et pourra, au choix, exiger le paiement immédiat de toutes les sommes dues par l'Acheteur ou prétendre à des garanties adéquates pour le paiement. Il pourra aussi considérer le contrat comme résilié. En cas de retard de paiement, l'Acheteur devra payer au Vendeur les intérêts sur la somme non payée, de la date d'échéance à la date de paiement effectif, à un taux de 5% supérieur au Taux Officiel de la Banque d'Italie pendant cette période ou au taux maximal admis par la loi, s'il est inférieur. Indépendamment de tout accord différent concernant les paiements ou les conditions de crédit, le Vendeur pourra, selon sa propre discrétion et à tout moment, demander le paiement comptant avant l'expédition partielle ou complète des Produits. Si le Vendeur pense que l'Acheteur ne pourra pas effectuer les paiements dus sur la base du contrat, le Vendeur peut, selon sa propre discrétion, considérer le contrat comme résilié. L'Acheteur a l'obligation de payer les Produits déjà expédiés. Si le Vendeur est obligé d'entreprendre des procédures pour encaisser des sommes dues par l'Acheteur, ou pour faire valoir tout droit dérivant du contrat, y compris le pacte de propriété réservée, l'Acheteur devra rembourser au Vendeur tous les frais et honoraires de contentieux.
- 9) **GARANTIE :**
Sauf ce qui est expressément garanti par écrit, le Vendeur ne concède aucune garantie, expresse ou implicite sur les produits, y compris et sans limitation, toute garantie de commercialisation ou d'adaptabilité à un objectif précis. En outre, toute garantie écrite faite par le Vendeur à l'Acheteur ne s'applique pas sur des produits de deuxième ou de troisième choix ou de stocks, mais cette condition est limitée exclusivement aux produits en Première choix et avec une tolérance de 5%. Au moment de la réception des Produits, l'Acheteur doit les soumettre à un contrôle approfondi, en ouvrant les boîtes. L'Acheteur assume sa pleine et entière responsabilité pour vérifier si les produits sont conformes à ceux commandés et adaptés à l'usage que l'Acheteur veut en faire, indépendamment de toute suggestion ou instruction

donnée par le Vendeur sur les Produits et leur usage. En aucun cas, le Vendeur ne pourra donner ou il ne sera considéré comme avoir donné, aucune garantie, expresse ou implicite, sur la correspondance ou l'uniformité ou à un tout autre aspect de la couleur, tonalité ou nuance des Produits, ou sur la conformité des Produits à la couleur, tonalité ou nuance d'un échantillon quelconque. L'Acheteur reconnaît que les changements de couleur, tonalité et nuance sont des caractéristiques des produits et leur sont intrinsèques et inévitables, et que les échantillons du vendeur sont seulement indicatifs par rapport aux Produits. En aucun cas, le Vendeur ne pourra donner, ou ne considérera avoir donné, aucune garantie, expresse ou implicite, sur des déclarations, descriptions ou illustrations contenues dans n'importe quel opusculé ou documentation.

10) RECLAMATIONS

Toute réclamation ou contestation de toute nature de l'Acheteur, y compris et sans limitation, les réclamations sur les défauts des Produits, doit s'effectuer par écrit, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au siège social du Vendeur à Fiorano Modenese, Modena, Italie, dans un délai de 8 jours après la date de réception des Produits contestés et dans tous les cas, avant leur installation. L'absence de réclamation selon les modalités indiquées ci-dessus constitue pour l'Acheteur une acceptation irrévocable des Produits et la reconnaissance que les Produits correspondent complètement aux spécifications du contrat. L'Acheteur ayant présenté une réclamation selon les modalités indiquées ci-dessus devra tenir à la disposition du Vendeur tous les Produits contestés en vue d'un contrôle. Dans tous les cas, l'Acheteur ne pourra retourner les Produits intéressés sans une autorisation préalable et écrite du Vendeur. En cas de reconnaissance des défauts, le Vendeur pourra, au choix, remplacer les Produits contestés ou annuler ou résilier, partiellement ou complètement le contrat, sans l'obligation de remplacer les Produits. L'Acheteur renonce à toute autre revendication, y compris et sans limitation, des dédommagements pour dommages directs, indirects, accidentels, consécutifs à d'autres dommages ou tout autre dommage ou compensation ainsi qu'au droit d'annuler ou de résilier le contrat.

11) TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

En vertu de l'art. 13 D.L 196/2003 l'Acheteur est informé que les données personnelles par lui fournies, ou bien autrement acquis par Ceramiche Settecento Valtresinaro S.p.A. dans le cadre de sa propre activité même auprès de sociétés qui offrent des services d'informations commerciales, pourront faire l'objet de traitement, dans le respect de la normative sus-rappelée et des obligations de confidentialité auxquelles Ceramiche Settecento Valtresinaro S.p.A. est tenue.

Par le traitement des données personnelles il est entendu leur collecte, leur enregistrement, leur organisation, leur conservation, la leur élaboration, la leur modification, la leur sélection, la leur extraction, la leur comparaison, la leur utilisation, la leur interconnexion, leur blocage, la leur communication, la leur diffusion, la leur annulation et la leur destruction ou bien la combinaison de deux ou plusieurs des sus-indiquées opérations.

Les données intéressées seront traitées pour des finalités liées et exploitées par rapport à l'activité de Ceramiche Settecento Valtresinaro S.p.A. c'est à dire:

- a) Pour des exigences préliminaires stipulées dans les contrats
- b) pour procéder à l'exécution d'un service ou à une voire plusieurs opérations convenues de par un contrat
- c) pour exécuter des obligations de loi
- d) pour s'acquitter à ce qui est prévu par les Autorités et Organes de Surveillance
- e) pour des exigences opérationnelles et de gestion (par exemple, marketing et statistiques)
pour des exigences de contrôle dans l'évolutions des relations et des rapports avec l'acheteur (et donc conversation et mise à jour des données collectées, suppression et destruction des susdites lorsque les rapports commerciaux devaient cessés ainsi que les obligations de loi)
- f) pour des exigences de collecte de renseignements commerciaux (comme par ex. le contrôle du risque de l'encours crédit) et d'envoi de matériel publicitaire.

Le traitement des données sera effectué par l'intermédiaire d'instruments aptes à en garantir leur sécurité et leur confidentialité et pourra être effectué même au travers d'instruments automatisés, informatiques et télématiques aptes à mémoriser, à gérer et à transmettre les données mêmes, et de toute manière à relier les mêmes données à des données d'autres sujets.

Les données personnelles de l'Acheteur pourront être communiquées aux sujets appartenant aux catégories qui, directement ou indirectement, interagissent avec Ceramiche Settecento Valtresinaro S.p.A. pour le, développement des activités de société telles que :

- 1) les sociétés qui fournissent informations commerciales
- 2) les compagnies d'assurances, les brokers, les sociétés de recouvrements de crédits, les agents, les sociétés d'assurances crédits
- 3) les avocats-conseils, les experts, les conseiller m. commercial, les vérificateurs aux comptes, les auditeurs.
- 4) les syndicats, les commissaires liquidateurs
- 5) les transporteurs, les transitaires et les fournisseurs qui gèrent le dépôt de Ceramiche Settecento Valtresinaro S.p.A.;
- 6) les sociétés reliées avec et/ou contrôlées par Ceramiche Settecento Valtresinaro S.p.A.;
- 7) les agents et les vrp de commerciaux
- 8) les instituts de crédit et/ou les intermédiaires financiers

En relation avec les traitements susdits, l'Acheteur pourra exercer les droits dont l'art. 7 D.L 196/2003 (à titre purement d'exemple il pourra obtenir de Ceramiche Settecento Valtresinaro S.p.A. la confirmation de l'existence de ses propres données personnelles ; il pourra demander que ces données soient mises à sa disposition sous forme intelligible ; il pourra demander de connaître l'origine des données ainsi que la logique et la finalité sur lesquelles se basent le traitement ; il pourra obtenir la suppression, la transformation sous forme anonyme ou le bocage des données traités en violation de la loi, ainsi que la mise à jour, la rectification, ou, si il y a un intérêt, l'intégration des données ; il pourra s'opposer, pour des raisons légitimes au traitement).

L'attribution des données, n'étant pas cependant pas obligatoire, est cependant nécessaire car étroitement fonctionnel au déroulement des contrats régulés par les présentes conditions générales de ventes, en conséquence la non autorisation (ex art. 23 D.Lg 196/200) de la part de l'Acheteur au traitement des données, excepté pour le refus du traitement des données ou à l'autorisation de leur communication dans le cas de la qualité des susdites, entraînera la résiliation des contrats ou l'impossibilité d'en donner suite.

Ceramiche Settecento Valtresinaro S.p.A. déclare que les renseignements commerciaux éventuellement collectés ne seront pas communiqués à l'extérieur.

Le titulaire des traitements sus-indiqués est Ceramiche Settecento Valtresinaro S.p.A. ayant siège statutaire en " Via del Crociale n.21, (41042) Fiorano Modenese (Modena)- Italie" en la personne de M. Dott. Alfonso PANZANI fondé de pouvoirs aux sens du D.Lgs 196/2993..

12) LOI APPLICABLE :

Le contrat est réglementé selon la loi de la République Italienne.

13) JURIDICTION :

La définition de toute controverses et différent qui pourraient naître entre Ceramiche Settecento Valtresinaro S.p.A et l'Acheteur suite à la validité, à l'interprétation, à l'exécution et à la résiliation des contrats réglementés par les présentes conditions, sera réservée à la compétence territoriale exclusive du Tribunal de Modena – Italie.

14) MODIFICATIONS :

Pour être valable, toute modification au contrat doit être effectuée par écrit et signée auprès du siège social du Vendeur à Fiorano Modenese, Modena, Italie, par un représentant dument autorisé à signer pour le compte du Vendeur.